



Réunion PPA

24 septembre 2018



**SCoT de la Communauté des
Communes de la Haute-Saintonge**



Juin 2017



Diagnostic et état initial de l'environnement

Séminaire diagnostic

Octobre 2017



Prospective et scénarii

Séminaire scénarii

**Avril-Septembre
2018**



**Projet d'Aménagement et de Développement
Durables**

**Septembre à Avril
2019**



Document d'Orientations et d'Objectifs

**Avril
à Décembre 2019**



**Consultations, enquête publique et
approbation**



PROJET DE PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



- **Les étapes de la construction du PADD :**
 - ✓ Séminaire scénarios prospectifs
 - ✓ Ateliers thématiques
 - ✓ Présentation des axes du PADD et objectifs

Le PADD : Un projet de territoire « politique »





TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE PRIVILÉGIÉ

Un **espace d'articulation** au cœur de la Région Nouvelle Aquitaine, entre la Charente-Maritime, la Charente, la Dordogne et la Gironde.

Un positionnement géographique renforcé par les **réorganisations administratives récentes**.

qui tire parti de ces proximités avec le littoral de Charente Maritime, la métropole Bordelaise, le Cognçais...

qui s'appuie sur **un bon maillage d'infrastructures**, une **couverture numérique bien engagée** et des potentiels de développement multimodal.

qui capte et mobilise les différentes opportunités en valorisant **les complémentarités et synergies territoriales**.

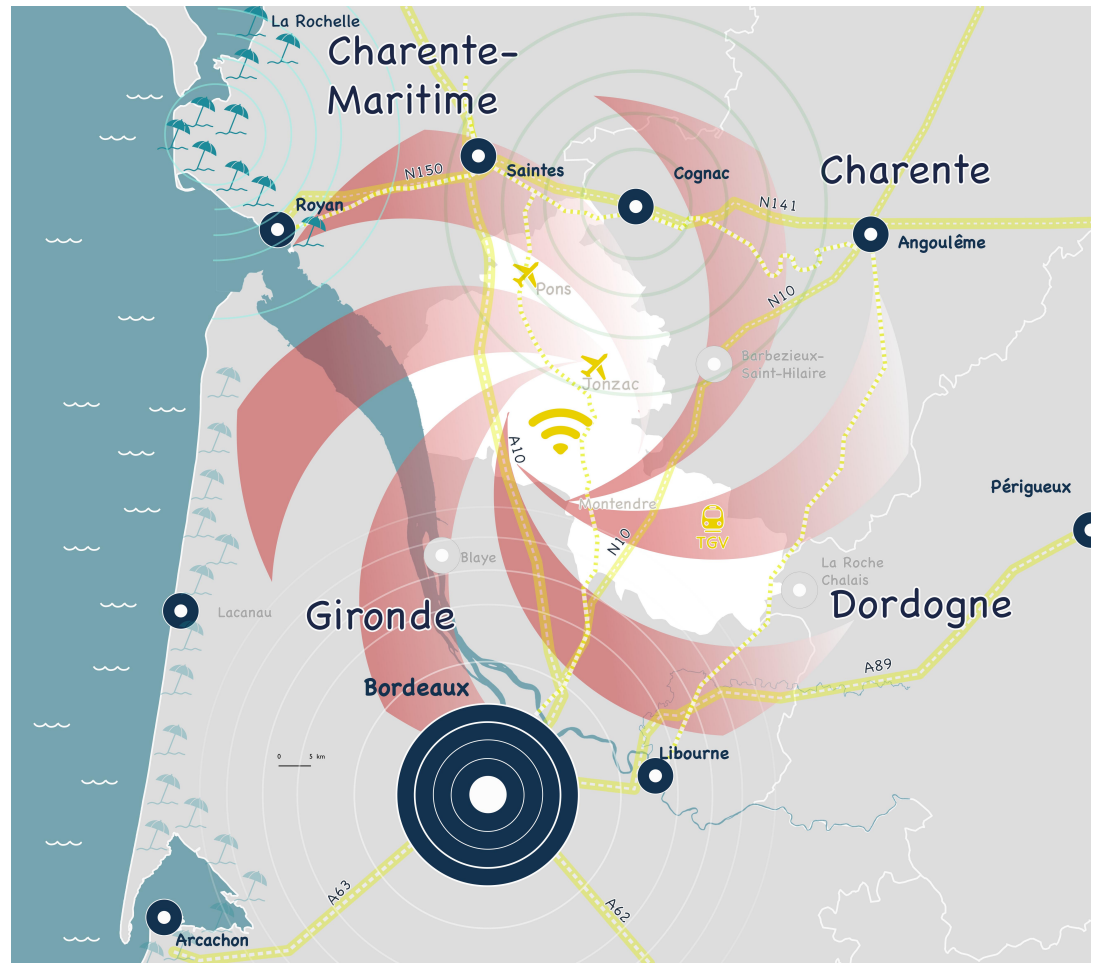
Il s'affirme comme un territoire rural énergétique et dynamique.

POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE



TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE PRIVILÉGIÉ

-  Réseau routier structurant
-  Lignes TER Saintes-Bordeaux et Bordeaux-Angoulême
-  Aéroport
-  Projet gare TGV
-  Couverture numérique
-  Pôles extérieurs majeurs
-  Pôles extérieurs de proximité
-  Attractivité de la métropole bordelaise
-  Attractivité du littoral
-  Attractivité du Cognaçais
-  Capacité du territoire à capter et transformer les flux et dynamiques extérieures.





REVENDIQUER LA RICHESSE DE SES RESSOURCES ET LA RECONNAISSANCE D'UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Un **territoire disposant d'une grande diversité de ressources naturelles, écologiques, paysagères et patrimoniales**. Ces ressources naturelles ont suscité et façonné les **savoir-faire locaux, un artisanat fort, une capacité d'innovation...**

...qui recherche un **équilibre et une symbiose entre le développement et la préservation des ressources** qui sont l'essence même du territoire.

Un territoire plein d'énergies reconnu Territoire à Energie Positive et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte..

... qui se distingue par **son action en faveur de la transition énergétique**

Un ambassadeur de la production énergétique locale

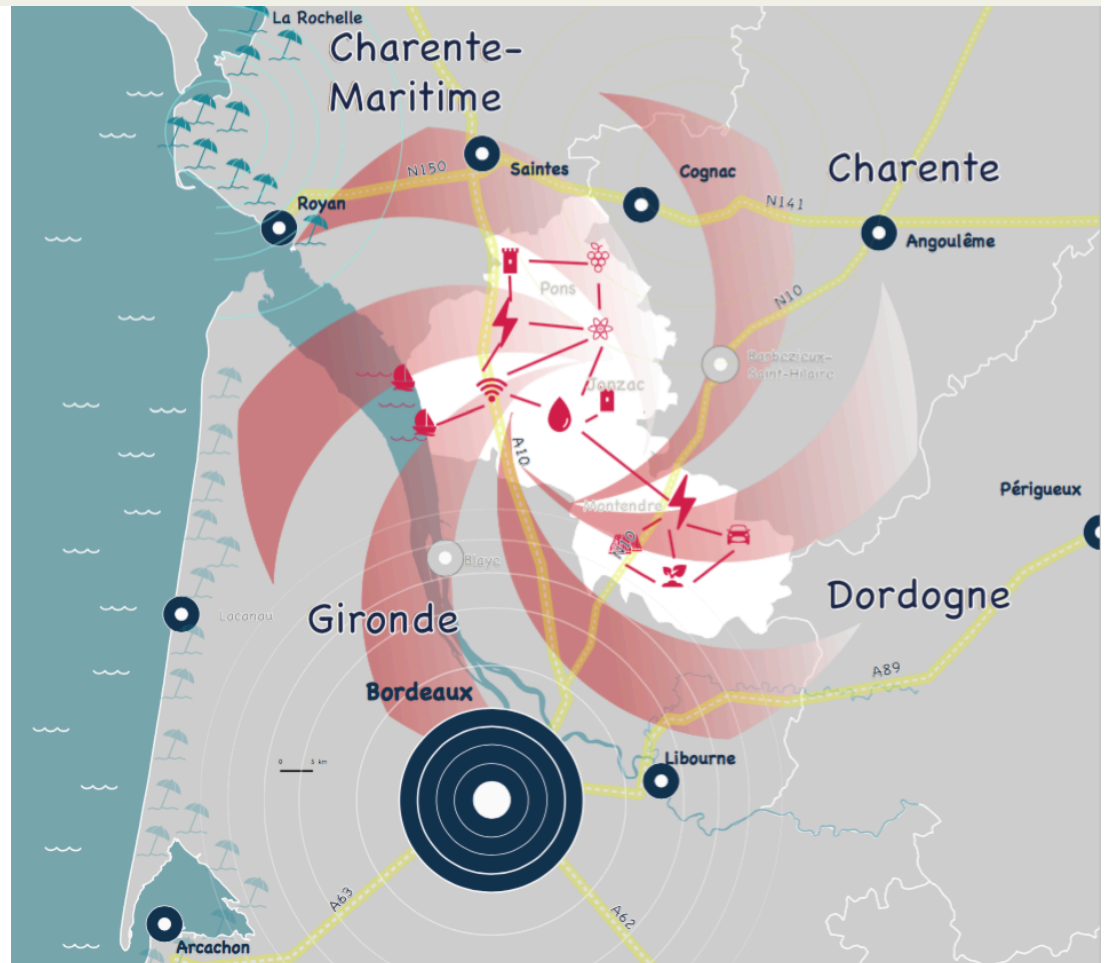
... qui appréhende **l'énergie comme une ressource** à part entière et développe un **mix énergétique territoriale** grâce au développement des **énergies renouvelables**.

POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE



REVENDIQUER LA RICHESSE DE SES RESSOURCES ET LA RECONNAISSANCE D'UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

-  Diversité des paysages
-  Richesse patrimoniale
-  Filière viniviticole
-  Diversification agricole
-  Production énergétique
-  Filière bois
-  Thermalisme/bien être
-  Activités nautiques
-  Véhicules du futur
-  Aéronautique
-  Filières locales reconnues, savoir-faire et capacité d'innovation
-  Innovation numérique
Appui technologique
Catalyseur des énergies locales





**Valoriser la qualité de vie du territoire
par une gestion équilibrée des ressources
et de l'environnement.**

Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.



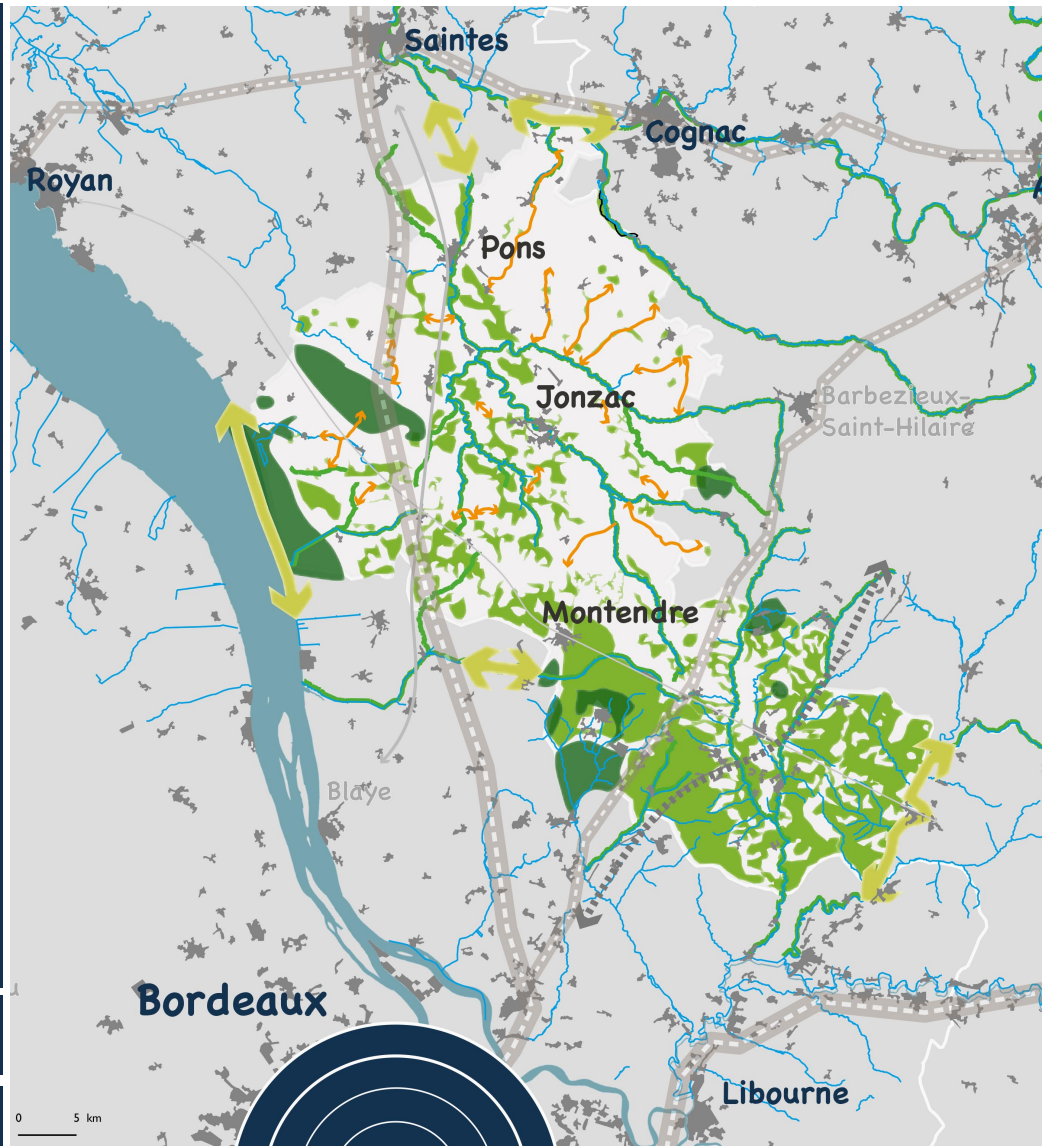
1. Préserver et valoriser le cadre paysager et naturel.

- **Poursuivre la valorisation et le renforcement de l'ensemble des ressources environnementales et naturelles.**
- **Protéger et mettre en scène les paysages emblématiques et identitaires** du territoire
- **Appréhender les évolutions paysagères** en encadrant notamment le développement urbain, en évitant la banalisation de ses paysages qui sont aujourd'hui le support de son attractivité et de sa qualité de vie reconnue.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural
- Poursuivre la reconnaissance du patrimoine bâti remarquable caractéristique de la Saintonge.
- Poursuivre **les actions d'éducation et de sensibilisation à l'énergie, la biodiversité et l'environnement.**
- **Favoriser l'accès à la nature.**

2. Préserver la biodiversité tout en mobilisant de façon durable les ressources




- Préserver les continuités écologiques en définissant la trame verte et bleue et les niveaux de sensibilité et protection appropriées.
- Veiller à une gestion intégrée des espaces à enjeux écologiques et les activités écoresponsables.
- Gérer durablement le littoral, espace emblématique du territoire.
- Assurer la préservation et la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.





Armature naturelle du SCoT

Réservoirs

-  Espaces naturels remarquables
- des milieux à protéger
-  Espaces naturels de gestion durable
- différents usages à concilier
-  Cours d'eau principaux
- des continuités latérales et longitudinales à maintenir

Corridors

-  Corridors écologiques
- des principes de liaisons à décliner
-  Grands corridors limitrophes
- une responsabilité partagée avec les territoires voisins

Principaux obstacles

-  Autoroutes
-  Autres routes
-  LGV
-  Urbanisation

Cette carte tient lieu de schéma de principes à cette étape du PADD. La carte du DOO déclinera quant à elle ces principes en prescriptions.

Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.



3. Poursuivre les objectifs d'adaptation au changement climatique et les actions en faveur de la transition énergétique.

- **Réduire la consommation énergétique tout en répondant aux besoins de la population et des activités, notamment en luttant contre la précarité.**
- **Poursuivre l'exploitation du potentiel énergétique du territoire.**
 - Accroître son autonomie énergétique en se fixant un objectif de production d'énergies renouvelables de 50% de la consommation du territoire à horizon 2030.
 - Poursuivre son engagement en faveur d'un mixte énergétique, s'appuyant sur :
 - ✓ La production, le stockage et la distribution d'électricité renouvelable.
 - ✓ La production, le stockage et la distribution de chaleur ou de froid renouvelable (biomasse, géothermie, solaire, énergie fatale..).
 - ✓ La production, le stockage et la distribution de gaz renouvelable.
- **Encourager une gestion intelligente de l'énergie.**
 - Optimiser les flux et les infrastructures de distribution d'énergie notamment par des boucles énergétiques locales, des réseaux intelligents articulant et pilotant production, stockage, distribution et consommation énergétique, en permettant par exemple la couverture des besoins résiduels par la production locale d'énergie.
 - Rechercher les interconnexions et de développement de réseaux de chaleur urbain , dans cette logique d'optimisation énergétique, de récupération et de valorisation thermique.
 - Accompagner les initiatives et les innovations en matière de stockage énergétique en lien avec le cluster régional.
- **Accompagner les initiatives d'écologie industrielle et d'économie circulaire.**

Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.



4. Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques et nuisances.

- Maintenir les fonctionnalités naturelles des espaces de la trame verte et bleue qui concentrent des vulnérabilités fortes (inondation et submersion, remontée de nappes).
- Maintenir et gérer les espaces forestiers pour réduire le risque de feux de forêt.
- Restaurer ou maintenir les capacités de ralentissement dynamique (sols, haies, zones tampon) pour prévenir les ruissellements
- Entretenir la mémoire existante et la culture du risque afin de maintenir un niveau de vigilance suffisant auprès des acteurs locaux actuels et à venir.



**Renforcer l'attractivité
économique pour un territoire
entreprenant et innovant**

Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entreprenant et innovant.



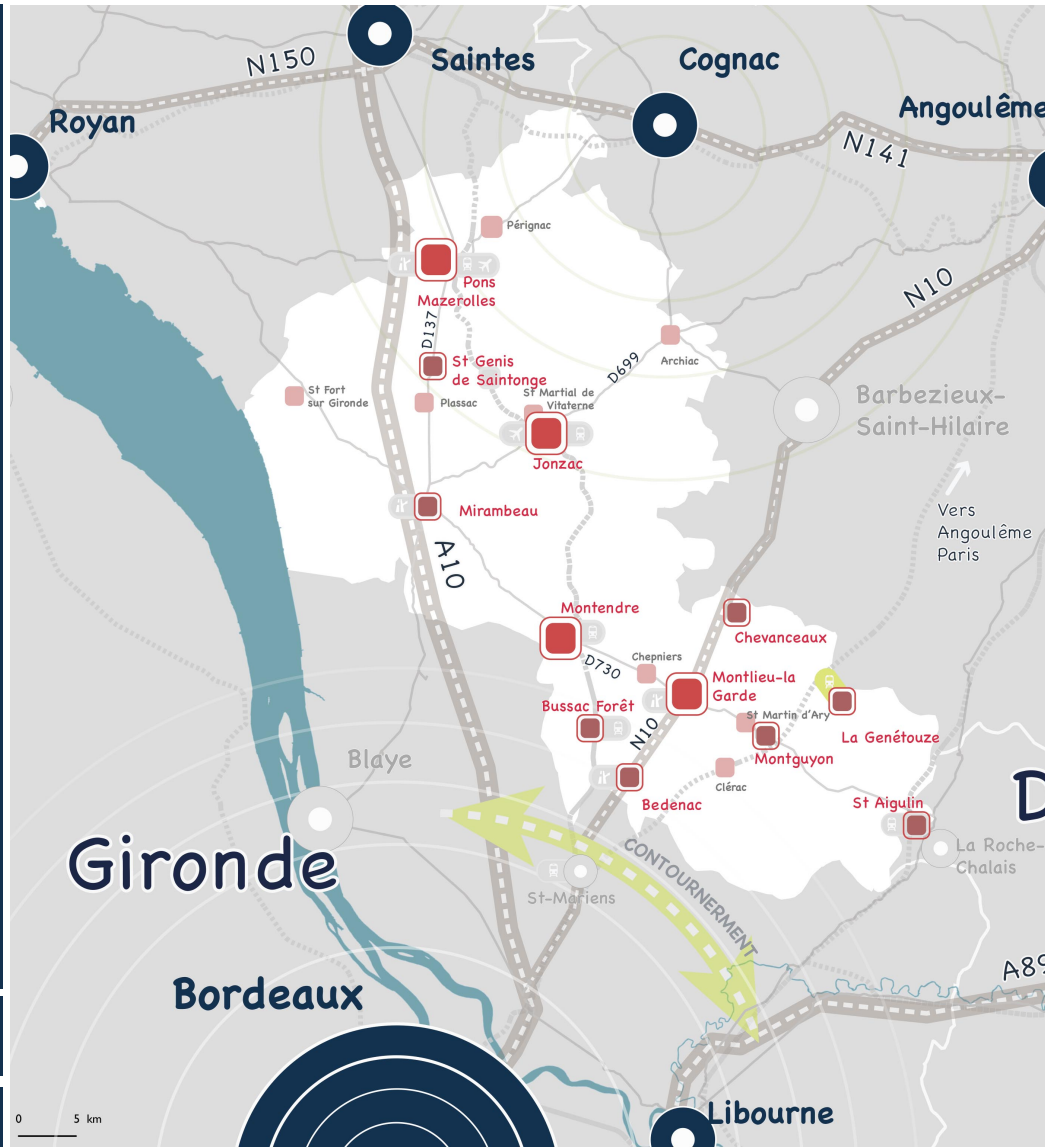
1. Organiser le développement économique

- S'appuyer sur les infrastructures de transport pour structurer le développement économique du territoire.
- Permettre la digitalisation de l'économie.
- Encourager la mutualisation et chercher à mettre en synergie les entreprises entre-elles.
- Veiller à la préservation des savoir-faire et un accès à la connaissance par la formation.

L'armature économique :




- **Les pôles stratégiques de développement économique** : ils concentrent des activités économiques, à la fois au sein de zones d'activités et dans le tissu urbain, dont le rayonnement dépasse leur simple bassin de vie de par leur vocation ou leur typicité (touristique et thermale, diversification commerciale). De plus, leur rayonnement est renforcé par leur capacité à transformer les flux internes comme externes de par leur accessibilité renforcée (proximité d'un échangeur, d'un nœud routier, d'une gare, ou d'un aéroport...). Ils ont vocation à **renforcer leur rôle de locomotive du développement économique territorial.**
- **Les pôles d'irrigation** : ils se répartissent sur le territoire dans une **logique d'équilibre territorial et de renforcement de l'emploi local en complémentarité des pôles stratégiques.** Ils ont vocation à conforter leur rôle de relai économique. Pour cela, la question de l'accessibilité est primordiale.
- **Les pôles de proximité** : il s'agit de polarité locale assurant une offre de proximité, notamment pour l'artisanat. Ils ont vocation à être maintenu tout en assurant **la complémentarité avec les activités au sein du tissu urbain** tel que le petit commerce dans un objectif de redynamisation des centres et de maintien de la vitalité rurale.

Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entrepreneurial et innovant.



Armature économique du SCoT

Renforcer l'armature économique pour une irrigation économique du territoire :

-  Pôle stratégique
-  Pôle d'irrigation
-  Pôle de proximité



Maillage routier

Maillage ferroviaire

Projets :

- Contournement de la métropole
- Gare du Neuvicq

Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entrepreneurial et innovant.



2. Diversifier et renforcer la lisibilité des espaces économiques

- **Adapter et qualifier les zones existantes.**
 - Affirmer des exigences environnementales, paysagères, architecturales fortes
 - Lutter contre l'obsolescence de certaines ZAE en veillant à la requalification et l'adaptation des zones les plus anciennes.
- **Développer une offre nouvelle répondant aux attentes des porteurs de projet.**
 - Nouvelles disponibilités foncières
 - Poursuite de la diversification de l'offre immobilière
 - Développer les tiers lieux

3. Amplifier l'offre thermale et diversifier les activités éco-touristiques.

- **Amplifier la vocation thermale et la destination bien-être** en accueillant près de 25 000 curistes à horizon 10 ans.
- **Capitaliser sur l'image liée aux bienfaits de l'eau thermale de Jonzac®.**
- **Mettre en réseau les différents attracteurs touristiques en s'appuyant sur l'offre itinérante.**
 - Proposer une **gamme touristique élargie et attractive autour des activités de nature, de loisirs, de culture, du patrimoine bâti, gastronomiques** et vini-viticoles ainsi que des ressources naturelles répondant aux aspirations grandissantes des explorateurs en quête d'un tourisme authentique et expérientiel.
 - S'appuyer sur les nouvelles technologies et innovations numériques pour offrir une « expérience » touristique unique.
- **Consolider et diversifier l'offre d'hébergements pour accompagner les ambitions touristiques**
Développer et structurer une offre de tourisme d'affaires.
- **Capitaliser sur le réseau d'infrastructures, les équipements** existants (Centre des Congrès, Circuit automobile, Aérodrome..) et la proximité avec les agglomérations voisines pour **développer le tourisme d'affaires.**



4. Soutenir les filières économiques existantes et émergentes.

- **Pérenniser la filière viticole et agricole**
 - **Pérenniser ses productions agricoles contributives de l'identité rurale**, qui participe à la gestion des espaces et au maintien de la diversité des paysages support d'autres activités économiques comme le tourisme.
 - **Accompagner le développement de l'activité vini-viticoles.**
 - Encourager le développement et la diversification de l'activité agricole, dont l'image participe grandement à l'attractivité et la renommée du territoire.
 - **Valoriser les productions agricoles locales et favoriser les circuits-courts**
 - Soutenir la **conversion en agriculture biologique et la labellisation des produits** pour une meilleure reconnaissance de la qualité des produits du terroir.

- **Accompagner la filière énergétique et le développement des énergies renouvelables.**
 - Encourager l'installation d'unités de production (fermes photovoltaïques, chaudière biomasse, réseau de chaleur..).
 - Apporter son expertise et accompagner la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie.
 - Contribuer à la structuration de la filière énergie en lien avec le cluster régional stockage énergie.

- **Soutenir l'innovation artisanale**
 - **Soutenir l'artisanat local et valoriser les initiatives d'innovation artisanale** et notamment la filière écoconstruction (construction bois, installation de dispositifs d'EnR, domotique) en lien avec sa politique de transition et de rénovation énergétique

Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entreprenant et innovant.



- **Valoriser la filière bois**
 - Poursuivre les actions de valorisation de la ressource en accompagnant la filière bois d'œuvre, bois énergie et bois industrie, dans une gestion durable et responsable.
 - Accompagner le développement des initiatives d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale, dans une démarche de réemploi et de valorisation des matières secondaires notamment autour du développement des filières de valorisation des déchets du BTP et de réutilisation des déchets inertes.

- **Contribuer au foisonnement économique régional et à l'émergence de nouvelles filières.**



**Renforcer l'attractivité
résidentielle du territoire.**



1. Accompagner les pratiques de mobilité à toutes les échelles.

- **Offrir des solutions de mobilité pour les habitants à toutes les échelles.**
 - **À l'échelle locale**, par le développement de l'éco mobilité et de ses services adossés, l'aménagement et la sécurisation des modes doux.
 - **À l'échelle régionale**, par le renforcement du cadencement TER sur les lignes Saintes-Bordeaux et Angoulême-Bordeaux, le développement d'une offre alternative par bus ou par navette fluviale, le développement d'aire de covoiturage et nœud multimodaux à proximité des haltes, gares et échangeurs routiers.
 - **À l'échelle extrarégionale**, par le développement des activités de l'aérodrome de Jonzac, l'ouverture d'un arrêt TGV en gare du Neuvicq sur la ligne Paris-Bordeaux.
- **Concevoir une politique de mobilité cohérente avec l'aménagement du territoire et la stratégie de déploiement des activités économiques et de emplois.**
 - Limiter les émissions de GES et réduire les déplacements contraints.
 - Rapprocher les habitants des services, équipements et emplois par une organisation des espaces de vie qui s'appuie sur les lieux d'intensités urbaines (services, équipements, logements..) et localise les activités au plus proche des infrastructures et nœud de mobilité pour faciliter l'accès.
 - Anticiper les modifications des modes de travail avec l'aménagement d'espaces dédiés au télétravail, coworking, petite unité de production.



▪ **Accompagner le développement de l'éco-mobilité.**

- Offrir une alternative à la voiture individuelle carbonée.
- Accompagner et encourager le déploiement des véhicules électriques par l'aménagement progressif de bornes de rechargement sur l'ensemble du territoire, ainsi que la mise en place d'un service de location de véhicules électriques (voitures, scooters et vélos libre-service).
- Encourager la mutualisation des déplacements par le développement d'une offre de covoiturage, autostop, autopartage, notamment pour les déplacements professionnels entre collègues et collaborateurs encouragés dans le cadre des Plans de Déplacements Inter-Entreprises.
- Relier les services aux aires de covoiturage pour dynamiser les aires de covoiturages, grâce à des services numériques adossés (application, point relais, bornes de retrait..).
- Valoriser les transports collectifs structurants et organiser le rabattement vers et depuis les gares et haltes, ainsi que le développement de la multimodalité.
- Offrir une solution de mobilité pour tous, en développant des solutions de transport à la demande (TAD) adaptées au zone peu dense.
- Encourager les mobilités douces et actives.

▪ **Capitaliser sur les mobilités touristiques**



2. Renforcer la lisibilité des espaces de vie et organiser la complémentarité des pôles.

- **S'appuyer sur l'armature urbaine multipolaire pour garantir un équilibre territorial.**

❖ *L'armature urbaine est issue du croisement des données démographiques, de l'emploi et de l'offre d'équipements, confirmée par la donnée de consommation électrique des foyers et des activités.*

- **Centralités principales :**

- **Le pôle de Jonzac** (associant les communes de Saint Germain de Lusignan, Saint Martial de Vitaterne et Saint-Simon de Bordes, Ozillac), en tant que centralité principale de par son poids et rayonnement économique, touristique, d'équipements et de services (avec les Thermes, le Centre Hospitalier de Saintonge..).
- **Les pôles majeurs de Pons** (associé à Mazerolles, Bougneau, Avy), **et de Montendre**, ont vocation à structurer et équilibrer le territoire par une offre d'équipements et de services de niveau supérieur pour contribuer au rayonnement et à l'irrigation de l'offre sur l'ensemble du territoire.

- **Centralités d'équilibre :** Les pôles d'équilibre ont vocation à structurer le territoire et à proposer plus localement une offre d'équipements et de service de proximité, accessibles rapidement à l'échelle des espaces de vie.

- **Centralités relais :** Les pôles relais comme les pôles d'équilibre ont vocation à irriguer le territoire et offrir les équipements et les services nécessaires aux espaces de vie. Ils ont néanmoins la particularité d'être à l'articulation entre des espaces de vie interne et externe.

- **Communes rurales relais :** Il s'agit des communes rurales dont l'offre locale (commerces et équipements de proximité, entreprises..) est présente et joue un rôle dans la vitalité du monde rural, notamment pour les communes ne disposant d'aucun service.

- **Communes rurales :** Il s'agit des communes n'offrant pas ou peu d'équipements ou de services à la population.

Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire



Armature urbaine du SCoT

Une armature multipolaire :

- P** Centralité principale
Pôle de Jonzac
- S** Centralité secondaire
Pôle de Pons
Pôle de Montendre
- E** Centralité d'équilibre
- R** Centralité relais
- Commune rurale relais
- Autres communes

Espace de vie de Jonzac

- Une influence du littoral et du Cognaçais
- renforcée par l'activité touristique & thermique
- sur l'axe La Rochelle-Saintes-Bordeaux

Espace de vie de Pons

- Une influence du littoral et du Cognaçais
- renforcée par une desserte optimale (A10, axe ferroviaire Saintes-Bordeaux)

Espace de vie de Mirambeau, St-Genis de Saintonge

- Une attractivité des communes estuariennes
- Une desserte optimale comme levier (A10)

Espace de vie de Montendre

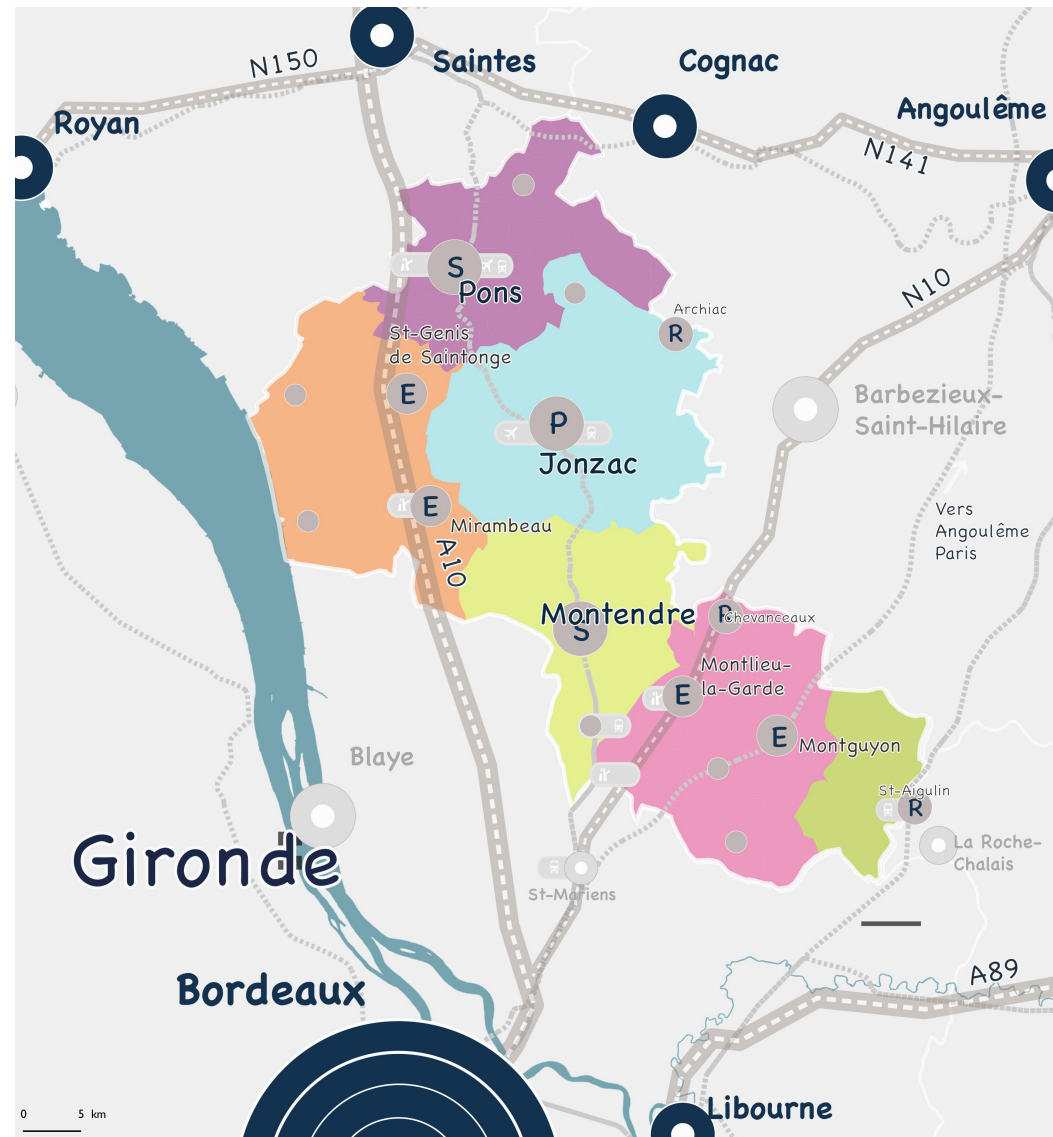
- Une attractivité résidentielle forte
- renforcée par une desserte optimale (A10, axe ferroviaire Saintes-Bordeaux)

Espace de vie de Montguyon

- Une attractivité résidentielle forte
- Une organisation multipolaire articulée autour de la N10 et la D730 et l'axe LGV Paris-Angoulême-Bordeaux.

Espace de vie de Saint-Aigulin

- Une attractivité résidentielle
- entretenue par des relations étroites avec les territoires voisins
- renforcer par son positionnement sur l'axe ferroviaire Angoulême-Bordeaux





- **Redynamiser les centres et les centres-bourgs.**
 - Renforcer la **mixité fonctionnelle et d'usages** dans les centres
 - Rechercher les **synergies entre lieux de résidence / lieux d'achats / lieux de services / lieux de convivialité et d'échanges.**

- **Développer une offre culturelle, récréative, vivante et nomade.**
 - **Poursuivre un développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs** répondant aux besoins de et adaptée à l'évolution de la consommation et des pratiques culturelles.
 - Poursuivre sa **politique d'animation à une échelle locale** en lien avec le **tissu associatif** et les équipements communaux.
 - Encourager la **mutualisation de certains équipements sportifs et culturels pour monter en gamme et augmenter le potentiel de fréquentation de ces derniers.**
 - Encourager le **développement d'actions itinérantes**, dans les domaines de la culture (spectacle vivant, scène culturelle mobile, bibliothèque nomade, offre culturelle à la demande, application mobile).



3. Répondre aux besoins actuels et futurs des ménages en matière de logement.

- Engager une politique volontariste de remobilisation du parc ancien et de rénovation urbaine.
 - Identifier et remobiliser les logements inoccupés et inadaptés.
 - Permettre la mutation et l'adaptation du patrimoine existant aux usages d'aujourd'hui, tout en respectant les identités paysagères et patrimoniales.
 - Faciliter l'intervention sur le patrimoine bâti ancien et l'amélioration de sa qualité (performance énergétique, fonctionnalité, évolutivité du bâti) pour constituer une alternative à l'habitat individuel en extension.
 - Encourager la densification au sein d'espaces urbains interstitiels disponibles.



- Une progression de population de 18500 à 20500 habitants supplémentaires à l'horizon 2040.
- Un **besoin d'environ 500 logements / an soit près de 10 000 logements à horizon 2040.**

Ces besoins prennent en compte :

- Les phénomènes classiques de décohabitation et réduction de la taille des ménages (vieillesse, décohabitation..).
- L'augmentation de la fréquentation touristique et les évolutions des pratiques d'hébergements touristiques (location courte, bi-résidence des pré-retraités, location des résidences secondaires familiales)



- **Améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable.**
 - Poursuivre son action de rénovation énergétique des bâtiments publics et accompagner l'amélioration énergétique et thermique du parc de logement ancien dans le respect du patrimoine et de l'identité architecturale du territoire.
 - Poursuivre ses actions de sensibilisation à l'énergie et de l'éducation à l'environnement
 - Informer et encourager la diffusion des bonnes pratiques au sein de la population et orienter le cas échéant vers les différents dispositifs et actions de rénovation énergétique dont peuvent bénéficier les habitants
 - Encourager la construction durable et la haute performance énergétique pour les constructions nouvelles
 - Accompagner les projets exemplaires en matière d'efficacité énergétique et de construction durable.

- **Limiter la consommation d'espace à vocation résidentielle.**
 - **Réduire l'artificialisation des sols en limitant la consommation d'espace à vocation résidentielle** et en luttant contre l'étalement urbain, tout en assurant les besoins liés à son développement. (réduction par 2 du rythme de la consommation d'espace fixé par le SRADDET).
 - **Engager une réflexion sur la mutation et la réversibilité des usages des sols** pour réduire son empreinte, en étudiant notamment l'opportunité offerte par des dispositifs réversibles ou modulaires pour la « renaturation » de certains espaces dans le temps, c'est à dire rendre à la nature certains espaces aujourd'hui artificialisés.



- Choisir les extensions urbaines en fonction de leur moindre impact sur l'espace agricole, en cohérence avec les enjeux de maintien de la biodiversité et de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- Optimiser les nouveaux espaces ouverts à l'urbanisation, en valorisant **des formes urbaines et typologies de logements plus économes en espace**, des modes d'aménagements durables intégrant des espaces publics qualitatifs et une gestion écologique et hydraulique.
- **Répondre aux exigences plurielles des hommes et des femmes vivant sur le territoire par une typologie de logements variés répondant aux enjeux de mixité générationnelle et de mixité sociale, notamment:**
 - **Aux enjeux de vieillissement de la population en répondant aux besoins de logements des seniors** et des populations en situation de handicap par l'adaptation des logements à la perte d'autonomie favorisant le maintien à domicile, par une offre alternative aux EHPAD par des solutions adaptées et de nouvelles formes d'hébergements (béguinage, foyers seniors, village seniors..).
 - **Aux attentes des jeunes ménages dans leurs parcours résidentiels** (location, primo-accession, accession aidée..), mais aussi dans la typologie des logements (T1, T2, T3).
 - **Aux enjeux de mixité sociale, et d'accès aux logements pour les ménages modestes.**



4. **Amplifier l'offre de santé autour du centre hospitalier de Jonzac et des nouvelles perspectives offertes par la e-santé.**
 - **S'appuyer sur les structures existantes et maintenir un ancrage local** en confortant et développant les maisons de santé pluri-professionnelles
 - Renforcer l'accès aux soins et à une offre de santé diversifiée pour tous et à toutes les échelles.
 - Favoriser l'émergence de **solutions innovantes dans le secteur de la santé, les innovations technologiques, la révolution numérique pour soigner autrement.**
 - Intégrer les **e-services** en santé (téléconsultation..)

5. **Accompagner les mutations du commerce d'aujourd'hui et de demain.**
 - Rechercher une **complémentarité entre grand commerce et commerce de proximité.**
 - S'adapter aux nouveaux modes de consommation en anticipant et accompagnant les nouvelles formes de commerces.

